

Livret d'accueil

Centre Communal d'Action Sociale
de Livron-sur-Drôme



www.livron-sur-drome.fr

SOMMAIRE

- » PAGE 02
Édito
- » PAGE 03
Le C.C.A.S.
- » PAGE 04
L'aide légale
- » PAGE 05
L'aide facultative
- » PAGE 06
Le guichet de renseignement et d'orientation
- » PAGE 07
Le service "Petits Dépannages"
- » PAGES 08-09
Le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile
- » PAGE 10
Le service logement
- » PAGE 11
Les jardins familiaux
- » PAGE 12
La banque alimentaire
- » PAGE 13
Le C.C.A.S. en chiffres
- » PAGE 14
L'organigramme
- » PAGE 15
Mini bus - Visiocom

Depuis de nombreuses années, la commune de Livron-sur-Drôme a choisi d'affirmer sa volonté d'être une commune solidaire. Avec tout le personnel du Centre Communal d'Action Sociale, nous sommes à l'écoute et mobilisés pour répondre aux attentes de tous ceux qui, de part leur condition ou leur situation, ont besoin de soutien.

Le C.C.A.S., établissement public local, met en oeuvre la politique sociale de la commune ; Il vous propose, outre un guichet de proximité d'information et d'orientation dans le domaine de l'action sociale, une grande diversité de services, actions ou dispositifs spécifiquement destinés aux habitants de Livron :

- ☞ un service d'aide et d'accompagnement à domicile (S.A.A.D.) qui permet le maintien à domicile des personnes retraitées ou souffrant de handicap ;
- ☞ un guichet de renseignement et d'orientation pour vous informer ;
- ☞ un service de petits dépannages pour vous aider dans les actes de la vie quotidienne ;
- ☞ un service « logement » qui assure la coordination avec les quatre organismes gestionnaires de plus de 300 logements ;
- ☞ des jardins familiaux qui permettent à 15 familles de bénéficier d'un jardin potager ;
- ☞ une banque alimentaire qui aide les familles en difficulté.

Je vous invite à découvrir ce guide pratique conçu et réalisé par toute l'équipe du C.C.A.S. pour répondre à vos attentes et qui doit permettre de vous faciliter l'accès à ces services, mais aussi à ceux mis en place par nos partenaires institutionnels ou associatifs.



Chantal BOYRON,
Adjointe aux Affaires Sociales, Vice-Présidente du C.C.A.S.

Qu'est-ce que le C.C.A.S. ?

Le Centre Communal d'Action Sociale est l'opérateur des communes en matière d'action sociale. Il a trois types de missions :

- ☞ une mission globale de prévention et de développement social dans la commune
- ☞ la participation à l'instruction des demandes d'aide sociale légale
- ☞ l'exercice de compétences déléguées à la commune par le Département.

Le C.C.A.S. est un établissement public communal jouissant de ce fait d'une autonomie juridique et fonctionnelle. Il est dirigé par un conseil d'administration dont le Président est le Maire de la commune.

Son rôle est d'**apporter** aux citoyens confrontés à des difficultés dans leur vie sociale, quotidienne, familiale, **une aide de la collectivité**. Cette aide peut prendre une forme financière, alimentaire, de conseils, d'orientation, de prestations, de prévention.

Comment fonctionne le C.C.A.S. ?

Il est administré de manière autonome par un conseil d'administration, composé du Maire qui en est le président, de l'adjointe aux Affaires Sociales de la commune, qui en est la vice-présidente, de 3 représentants désignés par le Conseil municipal et de 4 représentants désignés par le Maire parmi la société civile et qui doivent représenter les personnes handicapées, les personnes âgées, une association d'insertion et de lutte contre les exclusions et l'Union départementale des associations familiales.

Il est géré au quotidien par des agents municipaux administratifs mis à disposition par la mairie : une responsable de service, une référente en aide sociale et logement, une assistante polyvalente (accueil, social). S'y ajoutent pour le S.A.A.D., trois coordinatrices, une référente budgétaire/facturation, un agent du service technique municipal pour les petits travaux et des agents sociaux intervenants au domicile des personnes âgées et/ou handicapées.



Le Centre Communal d'Action Sociale assure l'instruction et le suivi des dossiers de demande d'aide légale.

Il s'agit de l'aide à laquelle tout citoyen a droit lorsqu'il se trouve en situation de précarité.

L'aide légale revêt plusieurs formes :

- ➡ Hébergement en établissement des personnes retraitées dont les ressources sont insuffisantes.
- ➡ Placement en établissement spécialisé des personnes handicapées dont les ressources sont insuffisantes.
- ➡ A.D.P.A., (Allocation Départementale Personnalisée d'Autonomie) s'adresse à toute personne de plus de 60 ans ayant perdu son autonomie après évaluation de la situation par une équipe médicale du département (D.S. 26).
- ➡ Aide-ménagère, lorsque les ressources du demandeur sont inférieures au barème de prise en charge par une caisse de retraite.

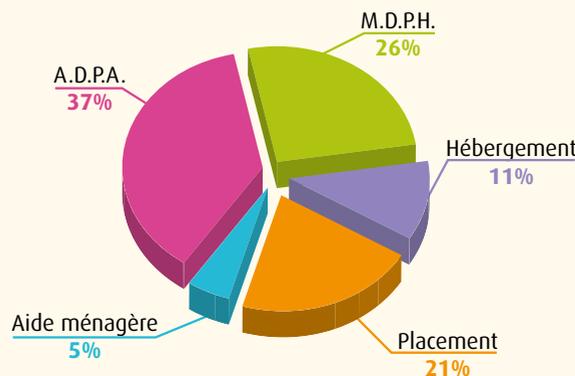
- › Au 31 décembre 2014, 145 personnes bénéficiaient de l'A.D.P.A.
- › 7 dossiers d'hébergement et 13 dossiers de placement ont été constitués.
- › 3 dossiers de prise en charge d'Aide à domicile.

Contact : Florence Fauconnier

Renseignements :

au C.C.A.S.
Le lundi : de 8h30 à 15h
Le mardi, jeudi et vendredi :
de 8h30 à 16h

Tél. : **04 75 61 16 60**
Fax. : 04 75 61 75 48
Email : f.fauconnier@mairie-livron.fr

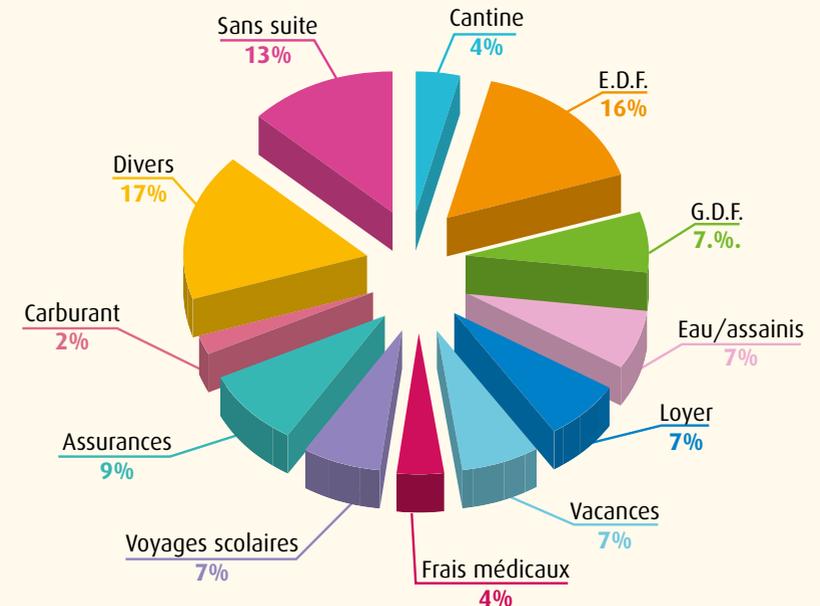


Il s'agit d'actions ponctuelles prises en charge par le Centre Communal d'Action Sociale afin de dénouer certaines situations (ex : éviter une coupure d'eau).

Ces actions s'inscrivent dans un programme de coordination avec les autres partenaires de l'action sociale et peuvent être complémentaires (ex : département).

Pour l'année 2014, 46 dossiers ont été étudiés sous forme de différentes aides :

Contact : Florence Fauconnier



Renseignements :

au C.C.A.S.
Le lundi : de 8h30 à 15h
Le mardi, jeudi et vendredi :
de 8h30 à 16h

Tél. : **04 75 61 16 60**
Fax. : 04 75 61 75 48
Email : f.fauconnier@mairie-livron.fr





A l'écoute du public, Chantal Faure, responsable de service, fait part de l'évolution des besoins dans les débats d'orientation et collabore à la mise en place des politiques sociales de la commune.

En relation constante avec les élus du conseil d'administration, la municipalité, les différents partenaires de l'action sociale et les instances départementales, elle assure le suivi et la coordination des dossiers.

Pour un meilleur accueil, réception sur rendez-vous.

Responsable de service :
Chantal Faure

Renseignements :

Le lundi : de 8h à 15h
Du mardi au vendredi :
de 8h à 16h

Tél. : **04 75 61 16 60**

Fax : 04 75 61 75 48

Email : c.faure@mairie-livron.fr



Ce service s'inscrit dans le cadre des services de maintien à domicile de la commune de Livron.

Il s'adresse à toute personne livronnaise retraitée de plus de 65 ans ou handicapée.

Il s'agit d'un service qui ne se substitue pas à une activité artisanale ou commerciale. Le rayon d'action est large.

Il s'agit de pallier à une incapacité du bénéficiaire. Il aide dans les gros travaux ménagers (ex : déplacer un gros meuble, ramasser des feuilles, changer une ampoule, nettoyer une véranda, aller chercher une bouteille de gaz, placer un étendoir...).



Contact : Florence Fauconnier
Agent Technique : Maxime PEYRARD

Renseignements :

au C.C.A.S.

Le lundi : de 8h 30 à 15h

Le mardi, jeudi et vendredi :
de 8h30 à 16h

Tél. : **04 75 61 16 60**

Fax. : 04 75 61 75 48

Email : f.fauconnier@mairie-livron.fr



Ce service s'adresse :

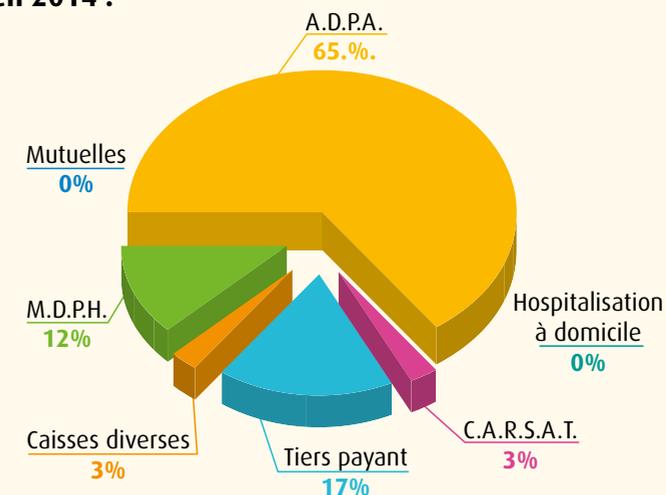
- ➔ Aux personnes retraitées de plus de 60 ans
- ➔ Aux personnes Attributaires de l'Allocation Départementale Personnalisée d'Autonomie (A.D.P.A.)
- ➔ Aux personnes handicapées bénéficiaires de la Prestation de Compensation du Handicap (P.C.H.)
- ➔ Aux personnes en sortie d'hospitalisation.

Les tarifs de participation financière des bénéficiaires sont fixés :

- ➔ Par le conseil Général pour l'A.D.P.A.
- ➔ Par les caisses de retraite pour les plus de 60 ans
- ➔ Par la C.P.A.M. en cas de maladie.
- ➔ Par les caisses de mutuelles à la sortie d'hospitalisation
- ➔ Par le Conseil d'Administration du C.C.A.S.

Détail des heures effectuées en 2014 :

A.D.P.A. - Conseil général	27 755	65%
C.A.R.S.A.T.	1 311	3%
Tiers Payant	7 093	17%
Caisses diverses	1 359	3%
Hospit. À domicile	39	0%
M.D.P.H. (Pers. Handicap.)	4 998	12%
Mutuelles	54	0%
TOTAL	42 609	



RENSEIGNEMENTS :

Le lundi : de 8h30 à 15h
Du mardi au vendredi : de 8h à 16h

Tél. : **04 75 61 16 60**

Fax. : 04 75 61 75 48

Email : a.molina@mairie-livron.fr
s.lanore@mairie-livron.fr
s.jurus@mairie-livron.fr
a.court@mairie-livron.fr

Référente budget et facturation :
Audrey COURT



Coordinatrices du service :
Amélie MOLINA
Sandrine LANORE
Sylvie JURRUS

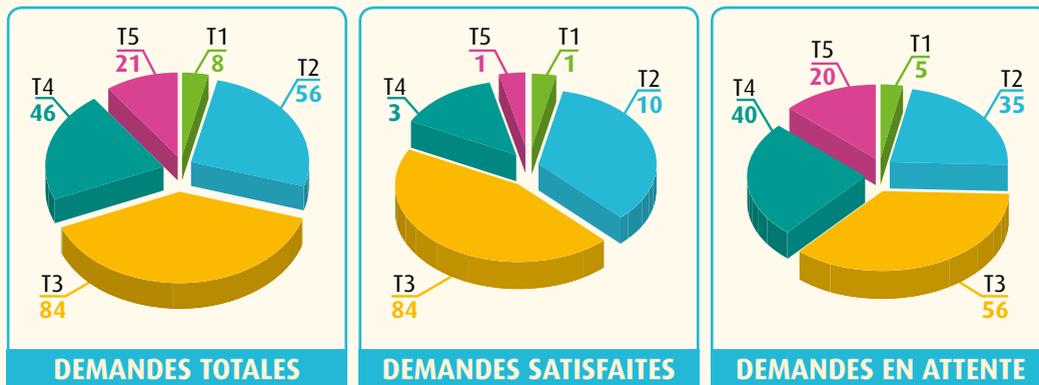


Plus de 300 logements sociaux sont aujourd'hui mis à disposition des Livronnais, répartis sur tout le territoire de la commune.

La demande de logement est effectuée au C.C.A.S. qui assure l'enregistrement du dossier sur le serveur national et la coordination locale avec les organismes D.A.H., S.D.H., Habitat Dauphinois et A.D.I.S.

Le C.C.A.S. de Livron assure le service du guichet unique départemental logement. Il participe aux commissions d'attribution des différents organismes bailleurs.

Le C.C.A.S. et plus particulièrement son service logement, assure le soutien des études prospectives en matière de demande de logement sur la commune et participe aux projets d'urbanisme en collaboration avec le C.A.L.D., la D.D.E., la mission Urbanisme, etc...



Contact : Florence Fauconnier

RENSEIGNEMENTS :

Le lundi : de 8h30 à 15h
Le mardi, jeudi et vendredi :
de 8h30 à 16h

Tél. : **04 75 61 16 60**
Fax. : 04 75 61 75 48
Email : f.fauconnier@mairie-livron.fr



Le Centre Communal d'Action Sociale de Livron-sur-Drôme a repris la gestion des jardins familiaux depuis le début de l'année 2002.

Il s'agit de mettre un jardin à disposition des familles moyennant une location annuelle calculée en fonction des ressources du foyer. Le tarif varie entre 38 et 70 euros par an.

Ces jardins sont situés aux Petits-Robins. Ils sont au nombre de 15, sont équipés chacun d'un abri en bois pour le rangement des outils et sont approvisionnés en eau.

Ils forment un lieu naturel de loisirs et de convivialité.

Contact : Florence Fauconnier

RENSEIGNEMENTS :

Le lundi : de 8h30 à 15h
Le mardi, jeudi et vendredi :
de 8h30 à 16h

Tél. : **04 75 61 16 60**
Fax. : 04 75 61 75 48
Email : f.fauconnier@mairie-livron.fr





Contact : Christine VIALLON

RENSEIGNEMENTS :

Le lundi : de 8h à 15h
Le mardi, jeudi et vendredi :
de 8h30 à 16h

Tél. : **04 75 61 16 60**

Fax. : 04 75 61 75 48

Email : c.viallon@mairie-livron.fr

Le C.C.A.S. assure la distribution de denrées alimentaires issues des excédents de la Communauté Européenne et de la production de la Banque Alimentaire.

Ce service s'adresse à toute personne dont le budget se trouve momentanément déséquilibré. C'est une aide ponctuelle.

La distribution des colis se fait tous les jeudis après-midi au C.C.A.S. après étude des demandes par les travailleurs sociaux du territoire.

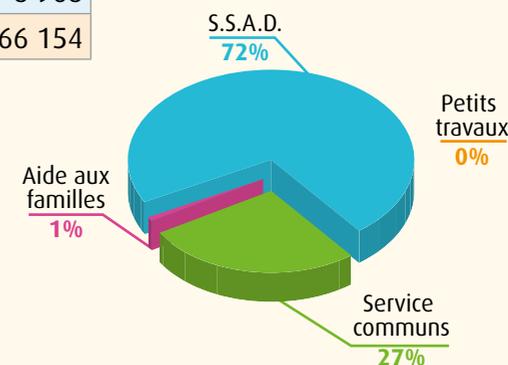
En 2014 :

- ➡ 719 personnes aidées
- ➡ 7 tonnes de denrées alimentaires distribuées



Structure des budgets gérés par le C.C.A.S. en 2014 :

Services communs	303 054
Petits travaux	1 464
Aide aux familles	8 968
S.A.A.D.	866 154

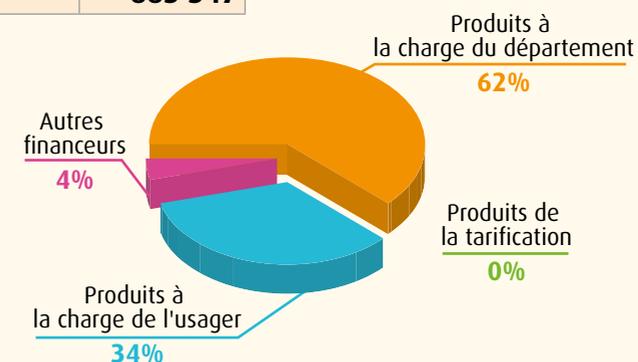


Répartition du financement du C.C.A.S. :

- subvention communale et autres financeurs - budget général 2014 : 118 530 €

Répartition du financement du S.A.A.D.
(Pas de subvention communale)

Produits de la tarification	1 655
Produits à la charge du département	549 240
Produits à la charge de l'utilisateur	302 940
AUTRES FINANCEURS	31 712
TOTAL	885 547



Chantal FAURE
Responsable de service

Florence FAUCONNIER

- ☞ Aide sociale
- ☞ Logement
- ☞ Jardins familiaux
- ☞ Minibus social

Amélie MOLINA

Sandrine LANORE
Sylvie JURRUS

- ☞ Coordination
- ☞ Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (S.A.A.D.)

Christine VIALON

- ☞ Réception
- ☞ Standard
- ☞ Banque alimentaire

Audrey COURT

- ☞ Finances C.C.A.S. S.A.A.D.
- ☞ Facturation S.A.A.D.

Maxime PEYRARD

- ☞ Petits Travaux

45 agents sociaux

- ☞ S.A.A.D.



Un minibus social est mis à la disposition des associations livronnaises qui désirent transporter leurs adhérents sur le territoire national. Le chauffeur est désigné par l'association, fournit son permis de conduire et doit être autorisé par M^r le Maire.

Une contribution financière est demandée en fonction du nombre de jours de location et une convention annuelle peut être établie lorsque les réservations sont régulières.

Toute demande de réservation doit être présentée entre 15 jours minimum et 2 mois maximum auprès du C.C.A.S. à M^{me} Florence FAUCONNIER.



Centre Communal d'Action Sociale

Hôtel de Ville
90 avenue Joseph Combier
26250 Livron-sur-Drôme

Tél : 04 75 61 16 60

Fax : 04 75 61 75 48

Service ouvert le lundi de 8 h à 15 h
du mardi au vendredi de 8 h à 16 h

www.livron-sur-drome.fr